



Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale

Collectivités locales
Jeunesse & sports
Sécurité publique
Education
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances

Culture
Environnement
Habitat & urbanisme
Emploi
Cohésion sociale
Collectivités locales
Jeunesse & sports
Sécurité publique
Education
Politique de la ville
Agriculture
Infrastructures de transport
Finances



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2015

dans le département du Nord

- 3** **ÉDITORIAL DE JEAN-FRANÇOIS CORDET, PRÉFET DU NORD**
- 4** **LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD**
- 8** **UN ÉTAT SOUCIEUX DE LA SÉCURITÉ DE TOUS**
- La sécurité publique
 - En 2015, un contexte exceptionnel mobilisant pleinement les forces de sécurité intérieure
 - La lutte contre la délinquance : une action des forces de l'ordre maintenue et soutenue
 - La sécurité routière
 - La sécurité civile
 - La prévention des inondations
 - La prévention des risques industriels et technologiques
 - La sécurité et la protection du consommateur
 - La sécurité alimentaire
 - La protection du consommateur
 - La santé et la protection animale
- 15** **UN ÉTAT GARANT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE**
- Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement
 - Agir pour préserver l'environnement
 - Préserver la ressource en eau
 - Renforcement du dispositif pour l'amélioration de la qualité de l'air
 - Connaissance, protection et gestion du patrimoine naturel
 - Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable
 - Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels
 - La politique agricole commune
 - La préservation des milieux agricoles et naturels
 - La filière pêche
 - Développer les infrastructures de transports terrestres et maritimes
 - L'aménagement du réseau autoroutier
 - Les activités fluviales et maritimes
- 21** **UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE**
- Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise
 - Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes
 - Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
 - Accompagner les entreprises en mutation
 - La politique du logement
 - Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles
 - Des mesures opérationnelles pour l'accès au logement des personnes défavorisées
 - Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important
 - Une mobilisation des dispositifs au service de la cohésion sociale
 - La politique à l'égard des jeunes
 - Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes
 - La mission de protection des mineurs en accueils collectifs
 - L'amélioration de l'accès à la pratique sportive
 - Une action significative dans le domaine de l'éducation
 - Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »
 - La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République
 - La lutte contre la violence et le harcèlement
 - Le décrochage et la persévérance scolaire
- 28** **UN ÉTAT PLUS PERFORMANT**
- Une priorité donnée à l'accueil des usagers
 - Des actions concrètes pour améliorer le service rendu aux usagers
 - La délivrance des titres
 - Un guichet unique pour l'accueil des demandeurs d'asile
 - Une nouvelle offre de services numériques
 - Un accompagnement des collectivités territoriales dans leur vie démocratique et leurs évolutions structurelles
 - Le renforcement de l'intercommunalité
 - Les élections générales

Éditorial de Jean-François Cordet préfet du Nord



Le rapport d'activités 2015 des services de l'État dans le département du Nord, que j'ai le plaisir de vous présenter, permet de retracer les principales actions engagées et de mettre en lumière de manière synthétique le rôle qui est le nôtre.

Avec la création de la nouvelle région Nord - Pas-de-Calais Picardie au 1er janvier 2016, et le renforcement de l'échelon intercommunal voulu par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la réforme territoriale de l'État se poursuit. Les services de l'État auront été mobilisés tout au long de l'année 2015 pour préparer et accompagner ces évolutions, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales.

La protection des populations est également pour l'État une préoccupation constante. 2015 aura été une année particulière à cet égard, marquée par les attentats qui ont frappé notre pays et par une crise migratoire sans précédent, qui touche toute l'Europe. Malgré ce contexte exceptionnel, les forces de sécurité ont maintenu leur engagement total dans la lutte contre la délinquance, et en particulier contre les trafics de stupéfiants.

Par ailleurs, dans un contexte économique et social difficile, et alors que la précarité touche un grand nombre de nos concitoyens, l'État est présent en soutenant l'économie et l'emploi, en accompagnant les projets locaux de développement dans tous les domaines, et en accompagnant les personnes les plus fragiles. 2015 a vu également la mise en place dans le Nord du plan de soutien à l'élevage français, voulu par le Gouvernement pour aider les agriculteurs à traverser la crise profonde à laquelle ils font face.

Plus que jamais enfin, notre rôle est de préparer l'avenir, en planifiant le développement et l'aménagement durable des territoires, tout en préservant notre environnement pour les générations futures. Préparer l'avenir, c'est aussi œuvrer pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et lutter contre le décrochage scolaire.

Ce rapport d'activité témoigne ainsi de la variété des missions que remplissent au quotidien, dans un effort permanent pour améliorer le service rendu aux usagers, les agents des services de l'État. Les labellisations Marianne des sous-préfectures de Douai et de Dunkerque, ainsi que la labellisation Qualipref de la préfecture du Nord, obtenues en 2015, sont la reconnaissance de leur réactivité et de leur professionnalisme, toujours tournés vers le service du public.

LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD



La population

Tranche d'âge	NORD
0 à 19 ans	701 201
20 à 39 ans	682 287
40 à 59 ans	669 975
60 à 74 ans	355 845
75 ans et plus	197 866
Total	2 607 174

Estimation de population au 1er janvier 2015
par grande classe d'âge

Source : Insee - Estimations de population
Données provisoires

La carte administrative

6 arrondissements
41 cantons
650 communes
5 742 km ²

L'intercommunalité

1 métropole
1 communauté urbaine
5 communautés d'agglomération
13 communautés de communes
20 EPCI à fiscalité propre
123 syndicats

Taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle :
en France métropole (données CVS)

Libellé de la zone d'emploi	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Roubaix-Tourcoing	14,6	14,6	14,4	14,7	14,9	14,6	14,6	14,9
Lille	10,9	10,9	10,8	11	11,2	11	10,9	11,1
Dunkerque	12	11,8	11,7	12	12,1	12	11,9	12,2
La Flandre-Lys	7,9	8	8	8,2	8,3	8,3	8,3	8,4
Le Douaisis	14,2	14,2	14,1	14,2	14	13,7	13,6	13,8
Le Valenciennois	15,3	15,3	15	15,2	15,3	15,2	15,3	15,8
Le Cambrésis	12,5	12,4	12,3	12,6	12,8	12,5	12,5	12,9
La Sambre-Avesnois	15,1	15,2	15,1	15,2	15,3	15,1	15,2	15,6

Source : Insee – date de révision 20 janvier 2016

Les demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2015

	Nord	Pas-de-Calais	Région
Total (en nombre)	258 900	140 090	398 990
Moins de 25 ans (%)	16,95 %	19,04 %	17,69 %
25 à 49 ans (%)	62,21 %	60,48 %	61,60 %
50 ans ou plus (%)	20,84 %	20,48 %	20,71 %
Femmes (%)	47,01 %	47,84 %	47,30 %
Hommes (%)	52,99 %	52,16 %	52,70 %
Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (en%)	48,96 %	50,04 %	49,34 %

Champ : DEFM catégories A, B, C.
Sources : Pôle emploi ; Dares.

Dotations et subventions aux collectivités

FCTVA	209 791 671,84 €
DETR	10 359 303,49 €
DGE	1 142 621,09 €
Réserve parlementaire	2 708 216,00 €

Chiffres relatifs à l'activité fiscale dans le département du Nord

Nombre de foyers fiscaux	1 390 071
Proportion de déclarants en ligne à l'impôt sur le revenu	37,17 %
Part d'imposables	42,53 %
Nombre d'avis de taxes foncières	929 970
Nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi	238 286
Recouvrement d'impôt sur le revenu (en millions d'€)	1 749
Recouvrement d'impôt de solidarité sur la fortune (en millions d'€)	99
Recouvrement de taxe d'habitation (en millions d'€)	909
Recouvrement de taxes foncières (en millions d'€)	1 220
Recouvrement de taxe sur la valeur ajoutée (en millions d'€)	3 801
Recouvrement d'impôt sur les sociétés (en millions d'€)	752
Nombre de budgets passés au PES V2	2 277
CCSF : nombre de plans suivis	239
CCSF : emplois concernés	5 470
CODEFI : nombre de plans	44
CODEFI : emplois concernés	2 340
Montant dépensé pour le compte de l'État via Chorus (en milliards d'€)	7,5
Montant des cessions immobilières (en millions d'€)	4,39
Nombre d'évaluations domaniales	5 503

Source : DRFiP Nord-Pas-de-Calais

Répartition du territoire selon les types de sols

	Nord	France métropolitaine
Terres arables	53 %	34 %
Surface toujours en herbe	14 %	14 %
Bois et forêts	11 %	30 %
Autres territoires	22 %	17 %
Autres cultures	1 %	5 %

Source : DRFiP Nord - Pas-de-Calais

Dotations et subventions

Chiffres en euros

	2013	2014	2015
Dotation globale de fonctionnement (communes)			
Dotation forfaitaire	491 974 708 €	464 612 422 €	406 363 867 €
Dotation de solidarité urbaine	163 672 935 €	171 793 749 €	196 327 181 €
Dotation de solidarité rurale	21 174 238 €	22 003 090 €	24 241 285 €
Dotation nationale de péréquation	42 818 556 €	43 022 467 €	42 553 615 €
Dotation globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	165 476 084 €	153 508 118 €	119 888 840 €
Dotation de compensation	299 444 471 €	299 677 502 €	293 242 551 €
DGF (conseil départemental)			
Dotation forfaitaire	320 347 003 €	303 155 198 €	264 010 546 €
Dotation de péréquation	45 316 892 €	45 321 228 €	45 930 456 €
Dotation de compensation	293 995 682 €	293 995 682 €	293 228 426 €
DGF (conseil régional)			
Dotation forfaitaire	359 718 840 €	347 123 870 €	314 952 785 €
Dotation de péréquation	4 300 361 €	7 852 191 €	11 186 303 €
Autres dotations et subventions			
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	44 208 €	11 499 €	643 593 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils général et régional) y compris TA dts d'enregistrement	115 297 868 €	117 359 423 €	111 566 786 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	140 400 €	123 552 €	112 320 €
Dotation élu local (communes)	693 656 €	705 348 €	700 188 €
DGD services communaux hygiène et santé	4 978 510 €	4 978 510 €	4 055 363 €
DGD documents d'urbanisme	487 421	428 781 €	
DGD du département	29 153 864 €	29 211 009 €	29 153 864 €
DGD Ports maritimes (conseil général)	166 065 €	166 065 €	166 065 €
Produit des amendes de police	15 649 466 €	18 023 753 €	20 050 148 €
Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département)	877 713 €	876 576 €	876 224 €
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Communes et EPCI	160 739 001 €	161 243 739 €	161 243 739 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Département	72 140 847 €	72 140 847 €	72 140 847 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Région	91 683 496 €	91 683 496 €	91 683 496 €



**FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR)
mis en place en 2011**

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes »

	2015
VERSEMENT GIR - communes	10 995 452 €
VERSEMENT GIR - EPCI	297 608 627 €
	308 604 079 €
VERSEMENT GIR - département	55 947 166 €
VERSEMENT GIR - région	91 795 412 €

**FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES
RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

	2015
PRELEVEMENT OU REVERSEMENT au profit de l'ensemble intercommunal	
TOTAL EPCI + COMMUNES	62 963 715 €

UN ÉTAT SOUCIEUX DE LA SÉCURITÉ DE TOUS



■ La sécurité publique

► En 2015, un contexte exceptionnel qui a mobilisé pleinement les forces de sécurité intérieure

À la suite des attentats de janvier et du 13 novembre, la coordination des services de l'État, sous l'autorité du préfet a été renforcée, par la mobilisation des policiers, gendarmes, mais aussi militaires patrouillant dans le cadre du plan Vigipirate et du dispositif Sentinelle, avec une attention spéciale portée aux lieux de culte et aux points sensibles du département. La coopération avec les autorités belges s'est accrue, notamment le long des 320 km de frontière commune et 400 points de passage.

L'ensemble des gestionnaires de lieux accueillant du public ont été invités à amplifier les mesures de sécurité habituelles (filtrage, palpations de sécurité, mise en place de fouille de sacs), dispositions appliquées dès le début d'année aux bâtiments administratifs.

Des contrôles ont été instaurés par les forces de l'ordre aux frontières du département, en lien avec les douanes et avec le concours de la direction interdépartementale des routes (DIR Nord) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



Jean-François Cordet, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, au point de contrôle de Rekkem le 15 novembre 2015
© Préfecture du Nord

Le 20 novembre, le préfet a réuni les parlementaires et les maires du département, en présence des procureurs de la République, afin de les informer des conséquences de l'état d'urgence et des mesures de sécurité qu'ils peuvent être amenés à prendre pour son application. L'action des maires en matière de protection des populations est en effet complémentaire de celle de l'État, avec l'intervention des polices municipales.



État d'urgence.
Le préfet réunit les parlementaires et les maires du Nord
le 20 novembre 2015
© Préfecture du Nord

S'agissant des perquisitions administratives rendues possibles dans le cadre de l'état d'urgence, les premières opérations ont débuté dès la nuit du 15 au 16 novembre. 120 agents de la sécurité publique du département, appuyés par des CRS, des éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) et du Raid sont intervenus simultanément dans l'ensemble du département. Cette action a notamment permis la saisie de plusieurs armes de petit et moyen calibres, de munitions et de drogue, illustrant la porosité entre le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes.

L'année 2015 s'est donc traduite pour les forces de l'ordre par un engagement massif des effectifs dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

La forte pression migratoire sur le littoral dunkerquois, et notamment à Grande-Synthe, a fortement mobilisé les services de l'État, notamment les unités de forces mobiles et la sous-préfecture de Dunkerque, avec le concours de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Ainsi, le démantèlement du campement de Tétéghem, le 18 novembre 2015, a permis l'accompagnement de 250 personnes vers les centres d'accueil et d'orientation. S'agissant du camp de Grande-Synthe, les services de l'État ont lutté avec acharnement contre les réseaux de passeurs et s'organisent collectivement pour permettre aux migrants de sortir de ce camp indigne en proposant l'asile en France et la mise à l'abri inconditionnelle dans les centres d'accueil et d'orientation mis en place dans toute la France.



Grande-Synthe - Des agents de l'OFII réalisent des maraudes quotidiennes sur le camp de Grande-Synthe pour présenter aux migrants la protection dont ils peuvent bénéficier au titre de l'asile.
© Préfecture du Nord

► **La lutte contre la délinquance : une action des forces de l'ordre maintenue et soutenue**

Les effectifs des forces de sécurité (direction départementale de la sécurité publique, police judiciaire, CRS, gendarmerie) ont poursuivi cette année leurs efforts et leur engagement total dans la lutte contre la délinquance, en particulier sur les objectifs prioritaires qui leur ont été assignés par le préfet et le procureur de la République.

Le travail et les efforts réalisés par les forces de sécurité dans le département peuvent être illustrés par l'accroissement du nombre de faits élucidés : +210 faits pour un total de 54 658, après la baisse constatée en 2014 et le nombre de personnes mises en cause qui a progressé pour s'établir à 49 879.

La première priorité dans le département du Nord est la lutte contre les trafics de stupéfiants, et plus particulièrement dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP).

L'engagement des forces de sécurité sur cette priorité a permis un accroissement de 10,4 % des infractions constatées à la législation sur les stupéfiants avec 11 451 faits contre 10 496 en 2014. Le nombre de faits constatés pour trafics et reventes de stupéfiants progresse de 33 % sur un an (399 faits contre 299 en 2014), tandis que le nombre de faits portant sur le seul usage a progressé de 11,5 % (10 066 contre 9 039).

Les volumes de produits saisis ont été conséquents : 1 030,8 kg de cannabis, 203,9 kg de cocaïne, 102,7 kg d'héroïne, 9,5 kg d'ecstasy

et 18 000 cachets, 17,9 kg d'amphétamines et 1 479 plants de cannabis.

Les résultats de la lutte contre les stupéfiants se traduisent également dans la lutte contre la circulation des armes et la saisie des avoirs patrimoniaux. Ainsi, 653 armes à feu ont été découvertes et retirées de la circulation, soit une centaine de plus qu'en 2014. Par ailleurs, le montant des avoirs criminels saisis a doublé : 10,5 millions d'euros contre 5 millions en 2014.

Dans le cadre du plan global de lutte contre les trafics de stupéfiants mis en œuvre dans les ZSP depuis septembre 2015, des opérations journalières de contrôles sont effectuées avec le soutien des CRS. Ces opérations ont permis l'interpellation de plus de 800 individus dont 390 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants, ainsi que le démantèlement de réseaux.



Présentation du plan de lutte contre la drogue et la délinquance à la DDSP du Nord à Lille, sous la présidence de Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, le 18 septembre 2015
© Ministère de l'Intérieur - DICOM

Les autres priorités arrêtées dans le département du Nord en matière de lutte contre la délinquance sont :

- les vols à main armée : baisse de 0,6 % des faits de vols avec violence (36 faits de moins qu'en 2014, soit 5 504 faits), le niveau départemental le plus bas constaté depuis 2011.
- les cambriolages (vols par effraction) : si le nombre total de cambriolages augmente en 2015 avec 17 824 faits constatés, soit 640 faits supplémentaires, la tendance est mieux maîtrisée sur l'agglomération de Lille où les vols par effraction baissent de 5,8 % soit une diminution de 364 faits.
- les homicides : le nombre de victimes d'homicides dans le département est de 27, contre 31 en 2014. Il s'agit du nombre le plus faible relevé depuis 2011.

■ La sécurité routière

En 2015, après une tendance générale à la baisse au cours des dernières années, la mortalité routière a augmenté, et ce, pour la première fois depuis 1972, pour la deuxième année consécutive : 102 personnes ont trouvé la mort sur les routes du Nord, contre 85 en 2014 et 69 en 2013, ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 2014 et 17 tués supplémentaires.



L'accidentologie 2015 est marquée par le retour des comportements à risque avec un doublement du nombre d'accidents où l'un des conducteurs a un taux d'alcoolémie mesuré illégal.

FOCUS : LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2015, l'État est resté vigilant et a poursuivi son action volontariste : près de 2 millions d'euros ont été alloués pour conforter et consolider les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Les 56 structures et antennes spécialisées financées par l'État ont pris en charge plus de 2000 victimes.

Les outils d'information pour orienter les femmes victimes de violences dans leurs démarches ainsi que la liste de l'ensemble des professionnels susceptibles de les recevoir ont été réédités. 21 000 cartes et livrets ont été diffusés dans les 6 arrondissements depuis 2 ans.

Si le nombre d'accidents de la circulation (1 306 contre 1 381 en 2014, -5,4 %) et le nombre de blessés (1 547 contre 1 728 en 2014, -10,5 %) s'inscrivent toujours à la baisse, le nombre des tués, des blessés hospitalisés et des accidents avec plusieurs victimes démontrent que les accidents ont été plus violents que les années précédentes : cinq accidents ont fait deux morts et trois accidents ont fait trois morts.

Les victimes présentes à bord d'automobiles représentent 52 % des 102 morts enregistrés (35,3 % en 2014), les piétons, 19,6 % (30,6 % en 2014) et les motocyclistes, 14,7 % (17,6 % en 2014).

Le nombre de personnes de plus de 65 ans tuées sur les routes diminue (19 en 2015 contre 25 en 2014), alors que le nombre de personnes âgées de 45 à 64 ans augmente (33 contre 13), ainsi que celui des personnes âgées de 18 à 24 ans (23 contre 14). Le nombre des jeunes de 0 à 17 ans augmente (8 contre 4), alors que le nombre de personnes de 25 à 44 ans tuées diminue (19 contre 29).

Malgré les missions prioritaires rappelées précédemment, les forces de l'ordre n'ont pas relâché leurs efforts dans la lutte contre l'insécurité routière. Elles ont adapté leurs dispositifs de présence et de contrôles routiers. Les contrôles routiers d'opportunité ont été multipliés, permettant la verbalisation des

fautes sur les axes dangereux sur de courtes périodes. La mobilisation des autorités préfectorales et des forces de l'ordre tout au long de l'année a été saluée par Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière lors de son déplacement dans le Nord début octobre.



Déplacement dans le Nord d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, le 6 octobre 2015 © Préfecture du Nord

Au cours de l'année 2015, 363 472 infractions ont été relevées dans le département par l'ensemble des forces de l'ordre, contre 360 912 en 2014, soit une hausse de 0,7 %. Par ailleurs, 170 162 infractions relatives à la vitesse (CSA) ont été constatées, contre 146 278 en 2014, soit une hausse de 14%.

En 2015, le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité routière (PDASR), a permis de subventionner 37 actions principalement sur le thème des usagers vulnérables et des deux-roues. La Maison de la Sécurité Routière, centre de ressources de la DDTM, a participé à de nombreuses actions de prévention, grâce à la mise à disposition de ses matériels et son appui pédagogique aux porteurs de projets : simulateur deux-roues motorisé, lunettes alcoolémie, parcours drogue et somnolence, opération cartons jaunes/cartons rouges en direction des piétons et cyclistes, affiches et dépliants. Pour renouveler le matériel fortement sollicité, deux simulateurs motos ont été acquis en fin d'année.

■ La sécurité civile

► La prévention des inondations

La DDTM élabore 7 plans de prévention des risques d'inondations (PPRI), dont 2 PPR littoraux.

Le PPRI de la Marque couvrant 33 communes a été approuvé le 2 octobre 2015. Cela porte à 23 % le taux de communes couvertes par un PPRI. D'autres PPRI sont en phase d'achèvement, notamment celui de l'Aunelle-Hogneau. Le chantier du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Dunkerque/Bray-Dunes a été engagé avec la définition des enjeux.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie a été approuvé le 19 novembre 2015 par le préfet du Nord, préfet coordonnateur de bassin. Ce document, définissant les objectifs de réduction des conséquences des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux, s'inscrit dans la déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques inondation (SNGRI). La DDTM et les structures porteuses sont entrées dans la phase opérationnelle de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI). La première phase a consisté à réaliser le diagnostic sur les différents territoires de Douai, Maubeuge, Valenciennes et Lille.

► La prévention des risques industriels et technologiques

L'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso en Isère, ainsi que les deux explosions criminelles sur un site pétrochimique dans les Bouches du Rhône, le 14 juillet 2015, ont accentué la nécessité de protéger les établissements Seveso contre les actes de malveillance.

Sous l'autorité du préfet du Nord, l'inspection des installations classées a procédé à une inspection systématique de l'ensemble des établissements Seveso du département afin de vérifier le respect des prescriptions en matière de protection contre les actes de malveillance.



Zone industrielle portuaire de Dunkerque © DREAL Nord - Pas-de-Calais Picardie

Au total, 44 sites ont ainsi été inspectés dans le département du Nord, dont 31 sites Seveso seuil haut et 13 sites Seveso seuil bas.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la zone industrielle portuaire de Dunkerque, prescrit en 2009, a finalement été approuvé par arrêté du 28 décembre 2015. Le périmètre du PPRT englobe 13 installations SEVESO seuil haut et concerne une centaine d'entreprises et plusieurs centaines d'habitations. Le PPRT sera désormais un label supplémentaire de qualité et de sécurité pour l'industrie portuaire dunkerquoise.

Tous les PPRT du Nord sont désormais approuvés.

FOCUS : LE TEKNIVAL

Outre les événements culturels majeurs que sont la Braderie annuelle de Lille (deux millions de chineurs dans les rues le premier week-end de septembre) et la parade d'ouverture de Lille 3000 le 26 septembre, ou encore les matches de l'Euro de Basket au stade Pierre-Mauroy, les acteurs de la sécurité civile sont intervenus en de nombreuses autres occasions en 2015.

Ainsi, un Teknival s'est déroulé du 30 avril au 4 mai 2015 sur l'ancienne base aérienne (BA103) Cambrai-Epinoy, à la jonction du Nord et du Pas-de-Calais. Les services de l'État des deux départements, ainsi que les services de sécurité et secours à personne, ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'événement en matière de sécurité publique, sanitaire et environnementale ainsi que de circulation et de secours à personne, au profit des 11 500 teknivaliers au plus fort de l'événement. Des mesures de sécurité ont été mises en place afin d'assurer la coordination des dispositifs de sécurité et de secours, un poste de commandement opérationnel (PCO) a été activé sur le site de la base, du vendredi 1er au matin au lundi 4 mai midi par les deux départements.



Coordination des acteurs de la sécurité civile dans le cadre du Teknival, sous l'autorité de Jean-François Cordet, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord et Fabienne Buccio, préfète du Pas-de-Calais © Préfecture du Nord

■ La sécurité et la protection du consommateur

► La sécurité alimentaire

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) a pour compétence le contrôle de la qualité, de la sécurité et de la loyauté de l'ensemble des produits alimentaires, depuis leur production jusqu'à leur distribution. Les produits contrôlés sont d'origine animale ou végétale (hormis les végétaux en champ), ainsi que les boissons.

2 755 contrôles ont été effectués en 2015 dont 316 contrôles en service de restauration/traiteurs, 894 dans les établissements de vente directe au consommateur et 506 en restauration collective. 163 contrôles ont par ailleurs été effectués en commun avec d'autres administrations notamment dans le cadre des comités départementaux anti-fraude (CODAF). 1 662 prélèvements ont été réalisés sur des denrées et sur des aliments pour animaux en vue de détecter l'éventuelle présence de dioxine, bactéries, virus, substances antibiotiques...

Par ailleurs, la DDPP a été amenée à intervenir dans la gestion de 52 toxi-infections alimentaires collectives en coordination avec l'Agence Régionale de Santé, et de 57 alertes alimentaires pouvant engendrer le retrait, le rappel des produits ou la mise en œuvre d'un traitement spécifique pour réduire le risque sanitaire.



Cantine © Xavier Remongin/Min.Agr.Fr

Dans le contexte actuel que connaît le secteur de l'élevage, la DDPP a réalisé notamment un renforcement des contrôles dans la grande distribution en vue de s'assurer de la loyauté des transactions sur les ventes de viandes et notamment la bonne information du consommateur quant à leur origine. Enfin, un renforcement des contrôles sur le règlement

relatif à l'information des consommateurs a également été réalisé notamment sur l'affichage des allergènes tant auprès de la grande distribution que des commerces de proximité.

► La protection du consommateur

En complément des plans annuels de contrôle (1 764 visites d'établissements), trois secteurs ont été plus particulièrement surveillés en 2015 :

- le secteur de la sécurité des produits de sports et loisirs (équipements de protection individuelle pour les arts martiaux et l'escrime, équipements de protection pour la plongée sous-marine sportive et de loisir).
- le secteur des textiles et du cuir (sécurité et l'étiquetage des vêtements pour enfants, articles de maroquinerie et vêtements en cuir).
- le secteur des produits chimiques (produits comportant du bisphénol A, sécurité des diffuseurs électriques de parfum d'ambiance, de désodorisants et de produits anti-moustiques).

En parallèle, la DDPP a géré 12 alertes de produits dangereux, 9 retraits et 23 signalements de produits à risque et a été elle-même à l'origine de 14 fiches d'indice de dangers relatives à des produits dangereux qui ont été ensuite investiguées par d'autres départements (selon la localisation du siège social de l'entreprise).

FOCUS : LA QUALITÉ DES EAUX

En 2015, pour le département du Nord, 6 089 prélèvements et analyses ont été organisés par l'ARS, aux lieux de captage, en production et en distribution.

S'agissant de la distribution d'eau potable, des actions ont été lancées pour résoudre les problèmes récurrents de qualité en eau distribuée à Caudry, Denain, Hazebrouck et Haynecourt. Aucune restriction d'usage temporaire n'a été prononcée au niveau d'un réseau de distribution publique d'une collectivité.

En ce qui concerne les eaux embouteillées (minérales et de source), ce sont 596 prélèvements et analyses qui ont été réalisés.

Pour les eaux de loisirs, 4 229 analyses ont été réalisées sur les piscines et 149 sur les baignades naturelles (mer et eau douce) et artificielles. Aucun arrêté préfectoral de fermeture (piscines, baignades) n'a été pris, mais 295 interventions directes ont été faites auprès des exploitants de piscine pour les inviter à prendre des mesures de gestion dans l'attente d'un retour aux normes de la qualité de l'eau.

En matière d'orientation des consommateurs, la DDPP du Nord organise dans ses locaux une permanence d'accueil téléphonique et physique trois demi-journées par semaine. Parallèlement, tous les courriers et courriels adressés à la DDPP font l'objet d'une réponse ou d'une réorientation en cas de non-compétence. Ainsi, en 2015, la DDPP du Nord a traité plus de 2 300 sollicitations, tous modes de saisines confondus.

L'activité d'enquête en matière de protection économique des consommateurs a également été importante, avec près de 1 700 contrôles réalisés auprès d'entreprises du département afin de détecter les pratiques illégales. Certains secteurs d'activité ont fait l'objet d'une attention particulière en 2015 : opérateurs recourant à des méthodes de ventes hors établissement (prestations et démarchage à domicile), secteur de la vente à distance, agences immobilières, commerce des véhicules d'occasion.

► La santé et la protection animale

Dans les domaines de la santé animale, la DDPP s'assure au quotidien de la surveillance sanitaire des animaux détenus dans le Nord et de la gestion des alertes sanitaires. La DDPP travaille en réseau avec les vétérinaires habilités, les laboratoires d'analyses et un délégué gestionnaire des « prophylaxies ». L'année 2015 a été marquée par un travail conséquent du réseau en vue de l'accréditation de ce délégué en 2016, et d'une harmonisation poussée des modalités de gestion des « prophylaxies » à l'échelle de la nouvelle région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

La DDPP s'est faite par ailleurs le relais de l'engagement soutenu de l'État en faveur du bien-être animal. Plusieurs procédures importantes ont été engagées à l'encontre d'éleveurs de chiens maltraitants. Par ailleurs, la DDPP est intervenue dans plusieurs élevages en difficulté économique et sociale, où le nécessaire a été

fait pour mettre à l'abri les animaux exposés, tout en permettant aux éleveurs en détresse de ne pas perdre leur capital.

Enfin, la fin de l'année a été marquée par une vigilance particulière et d'une surveillance accrue sur l'émergence potentielle de la fièvre catarrhale ovine et de l'influenza aviaire dans les élevages du département.



Contrôles de denrées alimentaires © Préfecture du Nord

UN ÉTAT GARANT DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE



■ Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement

Le Nord compte 5 schémas de cohérence territoriale (SCoT) opposables (Flandre Dunkerque, Flandre Intérieure, Valenciennois, Grand Douaisis, Cambrésis), dont 3 sont en cours de révision (Flandre Dunkerque, Flandre intérieure et Grand Douaisis). Deux SCoT sont en cours d'élaboration (Sambre Avesnois et Lille Métropole). Ces procédures font l'objet d'un travail entre les collectivités, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), les autres services de l'État et les acteurs du territoire. Le SCoT de Flandre Dunkerque a été retenu par le jury de sélection nationale pour bénéficier d'une aide méthodologique pour la prise en compte des risques littoraux. Un premier atelier s'est tenu en octobre 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR est encouragée l'élaboration de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des EPCI. Un important travail de pédagogie mené par la DDTM auprès des EPCI et des communes et un soutien méthodologique ont ainsi permis de concrétiser un vrai basculement vers la planification intercommunale. C'est ainsi que 9 PLUi vont être engagés (CC Pays de Mormal, CA Maubeuge Val de Sambre, CA Valenciennes Métropole, CA Porte du Hainaut, CC Pays du Solesmois, CC Hauts de Flandres), ou révisés (Communauté Urbaine de Dunkerque, Métropole Européenne de Lille, CC de Flandre Intérieure étendue à l'échelle du nouveau périmètre de l'EPCI).

Pour l'application du droit des sols (ADS), l'année 2015 a été marquée par la fin de la mise à disposition des services de la DDTM pour les communes appartenant à des EPCI comptant plus de 10 000 habitants. Des centres instructeurs mutualisés à l'échelle intercommunale se sont structurés dans les collectivités concernées. La DDTM a accompagné leurs réflexions en

matière de dimensionnement et d'organisation et a mené des actions pour faciliter la montée en compétences.

FOCUS : LA RÉFORME DE L'URBANISME COMMERCIAL

La loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) a modifié en profondeur les modalités de traitement des projets d'aménagement commercial remettant les élus au cœur de ces procédures et a assuré une meilleure représentativité des territoires concernés (association des SCOT, des EPCI et des représentants des maires et des intercommunalités au niveau départemental). La mairie est devenue ainsi le guichet unique de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale et de la demande de permis de construire.

La préfecture du Nord a accompagné les élus dans l'application de cette réglementation pour garantir un aménagement du territoire cohérent, de qualité et protégeant les consommateurs à l'occasion des 6 réunions en 2015 de la commission départementale d'aménagement commercial (20 dossiers soumis pour environ 76 000 m² de surface de vente).

La Préfecture (DRCT) accompagne également les projets d'aménagement des collectivités par le biais des procédures de déclarations d'utilité publique. En 2015, treize projets ont été déclarés d'utilité publique, parmi lesquels des projets portant sur l'accessibilité aux zones d'activité économique portés par la métropole européenne

de Lille, la création d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage à Lesquin ou encore des opérations d'aménagement urbain.

Les sous-préfectures ont également joué leur rôle structurant en 2015, en accompagnant les projets locaux de développement dans tous

les domaines, comme, à titre d'exemple la construction du terminal méthanier de Loon-Plage ou la reconversion de la base aérienne de Cambrai Epinoy.



Le préfet présente un bilan du contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) au comité de site de l'ex base aérienne 103 de Cambrai Epinoy, le 3 avril 2015
© Préfecture du Nord

FOCUS : UNE ÉTAPE DÉCISIVE DANS LE TRAVAIL DE REFONDATION DU SYSTÈME DES WATERINGUES

La région des wateringues s'étend dans un vaste triangle allant de Saint-Omer à Calais et à Dunkerque. Ce territoire, dont le nom signifie « cercles d'eau » en flamand, est situé en grande partie sous le niveau moyen de la mer et s'étend sur près de 1 000 km². Près de 450 000 personnes y habitent. Le maintien hors d'eau de ce grand polder par la pérennisation du système millénaire d'évacuation des eaux continentales à la mer est une nécessité vitale. Un pas décisif aura été accompli par la création au 1er janvier 2016 du nouveau syndicat mixte des wateringues qui associe 7 intercommunalités de ce territoire, à l'issue d'un travail préparatoire intense animé par la sous-préfecture de Dunkerque, avec l'appui de la sous-préfecture de Saint-Omer, de la DREAL et des services des Finances publiques. Cette nouvelle institution prendra le relais de l'institution interdépartementale des wateringues, créée par les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais en 1977.



Paysage des wateringues © DDTM 59

■ Agir pour préserver l'environnement

► Préserver la ressource en eau

L'élaboration, la mise en œuvre et le cas échéant la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) se sont poursuivies : le SAGE Yser a notamment été soumis à l'avis du comité de bassin Artois-Picardie en décembre 2015 et sera présenté à l'approbation prochainement.

Pour la protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine, le comité régional de suivi des périmètres de protection a permis de réévaluer le nombre de procédures en cours dans le Nord : 28 sites de production (soit 53 captages) sont en cours d'instruction pour l'instauration ou la révision des périmètres de protection. De façon concomitante, 5 captages ont fait l'objet d'une inspection « in situ », dont un dans le cadre de la journée de contrôle coordonné par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN). La MISEN assure la coordination des politiques et l'application des polices de l'eau et de la nature pour une meilleure efficacité d'action sur les territoires.



Journée de contrôles coordonnés des polices de l'environnement dans l'arrondissement de Cambrai, le 15 septembre 2015 © DDTM 59

En complément, le référentiel fixant les doses à respecter pour la fertilisation azotée des cultures a été actualisé et mis sous la forme d'un outil bureautique d'utilisation très simple pour faciliter son appropriation par les agriculteurs.

► Renforcement du dispositif pour l'amélioration de la qualité de l'air

La mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère (PPA) approuvé le 27 mars 2014 s'est poursuivie en 2015. L'accent a été mis

cette année sur la mobilité, avec l'organisation du premier challenge de la mobilité et la préparation des plans de déplacement pour les entreprises et les administrations.



Affiche du challenge mobilité Au travail, j'y vais autrement © DDTM 59

Ce dispositif de fond a en outre été complété par un nouvel arrêté interdépartemental du 27 octobre 2015 sur les mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas d'épisode de pollution, qui vient remplacer l'arrêté précédent de 2005 et qui prévoit des mesures touchant l'ensemble des secteurs d'activité.

► Connaissance, protection et gestion du patrimoine naturel

Le département du Nord compte 17 sites Natura 2000 : un neuvième document d'objectifs a été validé en 2015 sur les vallées de la Thure et de la Hante. La DDTM participe aux comités de pilotage, veille à la gestion des sites, instruit les contrats (une dizaine en quatre ans) et les adhésions aux chartes. Une soixantaine d'avis sont produits chaque année sur des opérations (d'urbanisme, manifestations sportives, ICPE) pouvant avoir un impact sur les zones Natura 2000.

La DDTM régleme également la gestion de la faune sauvage et alimente le réseau national de connaissance de la santé des forêts. C'est ainsi qu'en 2015, elle a renforcé son action de contrôle sur les plans de gestion et a révisé sa doctrine d'instruction des dossiers de défrichement.

FOCUS : LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL

En 2015, la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a donné un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques de cinq édifices. Par ailleurs, la ministre de la Culture et de la Communication a signé l'arrêté de classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Érasme à Sercus.

Cette même année ont été respectivement inaugurées à Croix la villa Cavois après douze années de travaux de restauration du bâtiment et du parc pour un montant de 23 millions d'euros, et l'église St Martin pour laquelle l'État a investi 1.5 millions d'euros (30 % de la dépense totale). Enfin, « Mosaïc, le jardin des cultures » à Houplin-Ancoisne, a reçu le label « Jardin remarquable ».



Le jardin Mosaïc à Houplin-Ancoisne
© DRAC Nord - Pas-de-Calais Picardie

■ Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable

En matière de déplacements et mobilité, la DDTM accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des plans de déplacements urbains (PDU). Elle a suivi la procédure de révision du PDU du Douaisis et elle fait partie du comité restreint de suivi du PDU du Valenciennois.

Concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la DDTM a poursuivi son action de sensibilisation auprès des acteurs du territoire. Des réunions

se sont tenues dans les arrondissements de Lille, Valenciennes et Cambrai pour échanger sur les mécanismes d'évolution de l'exercice de cette compétence et engager la réflexion sur les pistes d'organisation futures de la GEMAPI.

Le Nord est l'un des seuls départements pour lesquels les indicateurs, du système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), sont remplis de façon exhaustive. La DDTM assure la valorisation des données et la publication. Cet observatoire sera une base de connaissance précieuse pour la prise de compétence « eau et assainissement » par les EPCI en 2020, prévue par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

La DDTM assure également l'accompagnement et le suivi des agglomérations qui ont l'obligation de réaliser des cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) correspondants. En 2015, un accompagnement actif des collectivités défaillantes a permis de progresser dans l'élaboration de ces documents.

Enfin, la DDTM accompagne aussi les territoires et les porteurs de projet dans leur engagement sur la transition énergétique. Quatre appels à projets ont été initiés par l'État, afin de mobiliser les territoires à énergie positive, les territoires zéro déchet et zéro gaspillage, les plate-formes de rénovation énergétique de l'habitat et les méthaniseurs. Pour le Nord, sept territoires ont été lauréats et pourront ainsi bénéficier de subventions pour mener à bien leurs projets.

■ Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels

► La politique agricole commune

Les aides relevant de la politique agricole commune (PAC) ont été versées à près de 6 000 exploitations agricoles. La taille moyenne de ces dernières est de 53 hectares. Le nombre d'actifs s'élève à 13 700 dont un millier d'éleveurs de vaches allaitantes et d'ovins.

La gestion des quotas laitiers est entrée dans sa dernière campagne, le régime des quotas laitiers disparaissant au 31 mars 2015 au profit de références laitières gérées contractuellement entre le producteur et la laiterie. Comme chaque année, la DDTM assure sa mission « d'Autorité

de coordination des contrôles » qui représente le suivi d'environ 350 contrôles obligatoires dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC.

La DDTM a animé 7 réunions du comité départemental d'appui pour informer et communiquer sur la réforme de la PAC. Pour pallier au décalage du calendrier, elle a mis en place un apport à la trésorerie remboursable (ATR) : 1ère tranche le 1er octobre 2015 et la 2e tranche le 1er décembre, 85 % des agriculteurs l'ont demandé.

FOCUS : LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

Dès l'été 2015, le plan de soutien à l'élevage français, annoncé par le Gouvernement le 22 juillet et renforcé le 3 septembre, a été mis en œuvre dans le département du Nord.

Une cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais a été mise en place dès le mois d'août.

Pour les deux départements, plus de 2 000 dossiers ont été déposés au titre du fonds d'allègement des charges (FAC), la MSA a réceptionné près de 1 500 dossiers de demande de fonds d'action sanitaire et sociale (FASS), plus de 180 000 € de remises gracieuses ont été accordées par la DRFiP.

Dans le Nord, au titre du FAC, la gravité de la situation, notamment dans les élevages laitiers, a conduit au dépôt de 1 045 dossiers, pour 1,325 M€ de crédits alloués par l'État pour le département.



Élevages © Préfecture du Nord

► La préservation des milieux agricoles et naturels

Pour préserver les milieux agricoles et naturels, en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), une nouvelle commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a été créée par arrêté préfectoral du 7 août 2015 en remplacement de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA). Elle émet un avis sur les documents ou autorisations d'urbanisme au regard de leur impact sur les espaces naturels agricoles et forestiers. En 2015, les projets étudiés en commission ont concerné : 49 projets de PLU (arrêts de projet ou modifications), 1 projet de carte communale et 20 demandes de permis de construire. La commission a examiné 2 DUP et s'est prononcée sur 12 points spécifiques qui concernaient 3 arrêts de projet PLU (mise en œuvre de la loi d'avenir).

► La filière pêche

La DDTM a en charge la coordination des moyens de contrôle sur la filière pêche avale, dans le ressort du département du Nord. L'objectif fixé à 220 inspections par an a été atteint. Les priorités ont porté sur les premiers acheteurs (criées et grossistes), les grandes et moyennes surfaces, les restaurateurs et les poissonneries. Les unités de contrôle ont établi 4 procédures, dont trois ont fait l'objet de poursuites pénales.

En matière de police des pêches en mer, les moyens nautiques de l'action de l'État en mer, ont permis d'assurer au large du département, 39 contrôles sur des navires de pêche professionnelle, dont trois ont conduit à des poursuites devant le juge judiciaire pour des infractions aux dispositions du code rural et de la pêche maritime. Par ailleurs, un arrêté en date du 10 juillet 2015 est venu réglementer l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral du département du Nord.

■ Développer les infrastructures de transports terrestres et maritimes

► L'aménagement du réseau autoroutier

L'aménagement du réseau autoroutier de l'État a reposé principalement en 2015 sur deux opérations marquantes pour le département :

L'opération d'aménagement de l'échangeur A2/A23 d'une part, avec la réalisation du viaduc de franchissement des autoroutes A2 et A23. Ce viaduc d'une longueur de plus de 200m a été disposé sur ses appuis définitifs en 3 phases de lancement, dans un environnement délicat où plus de 100 000 véhicules / jour circulent à l'abord du chantier. Les derniers travaux nécessaires à la mise en service du complément d'échangeur A2/A23 ont débuté en octobre 2015 pour une durée prévisionnelle de 13 mois et pour un coût de plus de 12 M€.

D'autre part, l'achèvement des études d'avant-projet de l'échangeur de Templemars sur l'A1 a permis d'étudier plusieurs hypothèses pour le phasage des travaux. Ce projet a pour vocation d'accompagner le développement économique du versant Sud de la métropole de Lille entre Lesquin et Seclin. Le comité de pilotage du 9 juin, conduit par le secrétariat général de la préfecture, en présence des élus du secteur, a été l'occasion de présenter l'état d'avancement du dossier et de valider avec ces derniers les grands principes de ce nouvel échangeur en cohérence avec les projets d'aménagement du territoire.

FOCUS : LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES (DIR) DU NORD EXPÉRIMENTE LA MODULATION DYNAMIQUE D'ACCÈS SUR L'A25.

Depuis le mois d'août 2015, un couple de feux sur la bretelle d'accès de La Chapelle d'Armentières module l'entrée sur l'A25 aux heures de congestion en direction de Lille, afin d'améliorer les insertions de véhicules et retarder l'apparition des bouchons. Les feux sont désactivés lorsque le trafic est fluide. La gestion des feux prend en compte la saturation de la bretelle afin d'éviter les reports de trafic sur le réseau secondaire.



Modulation dynamique d'accès sur l'A25 © DIR du Nord

► Les activités fluviales et maritimes

La DDTM a traité 182 dossiers d'enregistrement de bateaux de plaisance et délivré autant de cartes de circulation et d'immatriculation. Elle assure la délivrance des permis de conduire pour les bateaux à moteur pour les départements de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes et de la Marne. 1 120 permis ont été délivrés dont 886 options côtières et 234 options eaux intérieures.

Par ailleurs, 2 100 candidats ont passé le permis mer avec plus 83 % de réussite. 750 bateaux de plaisance ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation ; près de 13 000 bateaux sont immatriculés à Dunkerque. La DDTM assure l'instruction en matière de sécurité de la navigation pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il a été délivré ou renouvelé 150 titres de navigation, 63 demandes d'immatriculation de bateaux de commerce et 72 opérations de jaugeage.

En matière de police de la navigation, 126 décisions, destinées à garantir la sécurité des manifestations nautiques et à sécuriser certains travaux de maintenance se déroulant sur ou le long des voies d'eau, ont été délivrées.



Péniche © DDTM 59

UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE



■ Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise

Les unités territoriales de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes ont développé des actions visant à accompagner et dynamiser l'emploi et l'accès au marché du travail tout au long de l'année écoulée. En appui des sous-préfets d'arrondissement, elles ont contribué à animer et à mobiliser, notamment via le financement des missions locales et des maisons de l'emploi, les acteurs locaux du service public de l'emploi avec des résultats positifs dans la lutte contre le chômage des jeunes. Elles ont aussi accompagné les entreprises en mutation en mobilisant l'ensemble des dispositifs financés par l'État.

► Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

Au cours de l'année 2015, les unités territoriales ont assuré et participé à la promotion et à la mise en œuvre des dispositifs en faveur des jeunes. Ainsi, au 31 décembre 2015, 3 777 emplois d'avenir ont été prescrits dont 789 dans le secteur marchand. De même, à la fin novembre 2015, 8 206 contrats d'apprentissage ont été conclus avec une forte augmentation par rapport à l'année 2014. La montée en charge des contrats de génération a été poursuivie pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien dans l'emploi des seniors en assurant la transmission des compétences. Ainsi, fin 2015, 1 521 contrats de génération avaient été enregistrés dans le Nord.

L'année 2015 a été également une année de mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs au bénéfice des jeunes en situation de précarité. Le dispositif de la Garantie Jeunes a pu être déployé en lien avec le Département à compter de septembre 2015 et a permis à 1 591 jeunes en situation de précarité d'en bénéficier. L'État

a également, avec la Région, assuré au niveau départemental dans chaque bassin d'emploi la mise en œuvre du programme européen de l'Initiative pour l'emploi des Jeunes.



L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

► Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

Le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées a été favorisé par le recours aux contrats aidés, contrats uniques d'insertion (CUI) : 20 378 CUI ont été conclus, dont 14 586 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) signés avec le secteur non marchand (collectivités, associations...) et 5 792 contrats initiative emploi (CIE) signés avec le secteur marchand.

Par ailleurs, l'État a conventionné les structures d'insertion par l'activité économique pour un montant de près de 68 millions d'euros avec la mise en œuvre en 2015 d'une modulation des paiements tenant compte des résultats obtenus par ces structures. De même, s'agissant de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, l'État a accompagné les entreprises adaptées du Nord avec notamment le financement de près de 1 300 aides au poste dans ces entreprises et 14 entreprises ont fait l'objet d'un suivi de leur accord agréé.

► Accompagner les entreprises en mutation

Les unités territoriales de la DIRECCTE ont continué à accompagner les entreprises et leurs

salariés face à des problématiques de mutations économiques notamment en assurant le recours au dispositif d'activité partielle. En 2015, ce sont plus de 12 millions d'heures d'activité partielle qui ont été autorisées dans le département du Nord, notamment dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics. Seule une partie de ces heures est utilisée en fonction des difficultés conjoncturelles rencontrées.

Les unités territoriales ont été également appelées à prendre des décisions d'homologation et de validation pour 29 plans de sauvegarde de l'emploi.

FOCUS : LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

En parallèle du soutien aux entreprises en difficulté prodigué au travers de la commission des chefs de services financiers (CCSF) et du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI), la direction régionale des finances publiques (DRFiP) agit au quotidien pour toutes les entreprises en procédant à un remboursement accéléré de leurs créances fiscales.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permet aux entreprises employant des salariés de dégager des liquidités pour leurs investissements, la recherche et l'innovation, la formation, le recrutement, etc. En 2015, plus de 30 000 entreprises en ont bénéficié dans le Nord avec un délai moyen de remboursement de 12 jours (contre 19 jours en moyenne au niveau national) et pour un total d'environ 350 millions d'euros.

■ La politique du logement

► Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles

En 2015, l'État et les six EPCI délégataires des aides à la pierre ont bénéficié d'une dotation de 8,1 M€ auxquels s'est ajouté 1 M€ du fonds national de développement de l'offre de logements locatifs très sociaux (FNDOLLTS) dédié à la réalisation de logements d'insertion.

Dans le cadre de la politique de mobilisation du foncier public pour le logement, l'État a cédé gratuitement un bâtiment occupé par le CEREMA à Lille, qui après extension, offre 45 places de centre d'hébergement et de réinsertion sociale et 6 places de lits « halte soins santé » pour accueillir des personnes ne nécessitant pas de soins lourds. Par ailleurs, les services de l'État travaillent sur la cession de 31 sites retenus dans l'arrêté préfectoral régional 2015 listant les fonciers publics mobilisables pour le logement.



Déplacement à Lille le 2 novembre 2015 de Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, à l'occasion de la cession gratuite du bâtiment occupé par le CEREMA © Préfecture du Nord

Les interventions en matière de parc privé s'articulent autour de 17 opérations programmées, dont 13 programmes d'intérêt général (PIG) dédiés à la rénovation énergétique des logements. En 2015, la dotation octroyée par l'agence nationale de l'habitat (ANAH), qui s'élève à 20,7 M€ auxquels s'ajoutent 4,9 M€ du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART), a permis d'aider :

- 1 720 propriétaires occupants aux ressources modestes, dont 1 390 pour de la précarité énergétique ;
- 135 logements de propriétaires bailleurs.

La réhabilitation thermique du patrimoine social a été aidée grâce aux crédits FEDER 2006/2013. En 2015, la DDTM a certifié 9,7 M€ de factures et payé 3,5 M€ de subventions.

Compte tenu de l'âge du parc immobilier et des caractéristiques socio-économique de sa population, la lutte contre l'habitat indigne demeure une priorité du département. En 2014, 855 signalements avaient été enregistrés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; on en recense 476 à mi-2015. L'ARS a ainsi pu proposer

à la signature du préfet en 2014 215 arrêtés d'insalubrité (122 à mi-2015) et 212 arrêtés d'urgence relatifs au traitement de situations de dangers imminents pour les occupants (100 à mi-2015).

Enfin, dans le cadre de la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public a été créé l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre la mise en œuvre pragmatique de la loi de février 2015 et s'inscrire dans le mouvement initié par la loi du 11 février 2005. À fin décembre, plus de 18 200 établissements recevant du public (ERP) sont engagés au travers de ces Ad'AP pour réaliser dans un calendrier précis les travaux permettant d'être en cohérence avec les normes d'accessibilité.



Habitat indigne © ANAH



Quartier en rénovation urbaine dans l'Avesnois
© Préfecture du Nord

FOCUS : LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) vise à requalifier les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un ciblage des projets sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Dans le Nord, 13 projets d'intérêt national et 12 projets d'intérêt régional ont été identifiés. La DDTM accompagne les EPCI dans la préparation des protocoles de préfiguration qui constituent la feuille de route pour le lancement des différents projets.

Le premier programme national de rénovation urbaine (2005 – 2015) a permis de réhabiliter 9 900 logements sociaux, d'en démolir 8 700, d'en construire 8 500, et de mettre en accession sociale 1 300 logements.

► Des mesures opérationnelles pour l'accès au logement des personnes défavorisées

L'année 2015 a été marquée par le lancement de la réforme des attributions de logement social avec l'accompagnement des EPCI compétents en matière d'habitat pour l'installation de leur conférence intercommunale du logement : 4 CIL sur 10 ont été installées dans le Nord en 2015.

Pour faciliter l'accès au logement social, l'État a renforcé la base permettant de recenser de façon exhaustive la demande de logement social (service national d'enregistrement) qui facilite aussi la mise en œuvre des dispositifs liés au droit au logement opposable (DALO) et au plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD signé en 2013 au profit des publics les plus fragiles).

Les conventions de réservation du patrimoine social (contingent préfectoral) ont été renouvelées et permettent de mobiliser environ 4 500 logements locatifs sociaux au bénéfice des dix catégories de ménages prioritaires.

Les services de l'État ont facilité l'accès à un logement social pour 1 527 ménages défavorisés. 1 235 ménages sont des publics reconnus prioritaires au titre du PDALPD. Parmi eux, 443 ménages sont sortis d'une structure d'hébergement pour un logement autonome grâce à une mobilisation des services de l'État et des bailleurs sociaux, libérant ainsi

des capacités d'hébergement d'urgence. 292 ménages ont été relogés à la suite de la décision de la commission de médiation qui a reconnu leur demande de logement prioritaire et urgente au DALO. Cette commission a examiné 1 451 recours DALO et a accepté 248 recours prioritaires nécessitant un relogement en urgence dans un délai maximal de 6 mois.

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) co pilotée par l'État et le Département, qui émet des avis et des recommandations pour éviter les expulsions domiciliaires, poursuit son développement avec + 33 % de saisines pour atteindre 925 dossiers en 2015. Par ailleurs, la commission départementale de conciliation dans les rapports locatifs a examiné 96 litiges et a permis la conciliation dans 52 % des cas, évitant ainsi autant de recours en justice.

► **Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important**

En 2015, l'État a consacré plus de 88 millions d'euros sur l'ensemble du département du Nord en dépenses de fonctionnement afin de répondre au mieux aux besoins des populations sans abri ou mal logées : logements temporaires, hébergement, aires d'accueil des gens du voyage, accompagnement social, aide alimentaire.

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion compte un total de plus de 11 500 places d'hébergement ou de logement adapté (pensions de familles et résidences sociales) pérennes à destination des plus vulnérables. Durant la période hivernale, des places d'hébergement temporaires sont venues renforcer le dispositif pérenne du 1er janvier au 31 mars 2015, et ont permis à partir du 1er décembre 2015 d'atteindre une capacité d'accueil de 686 places.

■ **Une mobilisation des dispositifs au service de la cohésion sociale**

Dans le cadre de la politique de la Ville, 13 nouveaux contrats de ville ont été signés en 2015, portés par 8 EPCI et 5 communes.

22 millions d'euros de crédits ont été engagés dans le département du Nord, pour 69 communes bénéficiaires, et ont permis de financer notamment :

- 32 dispositifs de réussite éducative ;
- 184 projets ville-vie-vacances pour les 11-18 ans ;
- 17 ateliers santé-ville ;
- 359 médiateurs adultes-relais pour les jeunes de plus de 30 ans au chômage ou en contrat aidé.

L'État dans le Nord a réalisé 2 outils destinés aux collectivités locales et aux porteurs de projets afin de faciliter l'intégration de la thématique transversale prioritaire de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des 13 contrats de ville. Ces outils référencés au niveau national (Commissariat général à l'Égalité des Territoires) ont été diffusés sur tout le territoire national.

Une attention particulière a par ailleurs été portée par l'État sur plusieurs publics en situation difficile :

- La protection juridique des majeurs vulnérables : les mesures de protection des majeurs sont financées par l'État. Ainsi en 2015, il a financé les opérateurs associatifs à hauteur de 11 820 000 € et les mandataires privés à hauteur de 558 370 €. 20 000 mesures ont été mobilisées dans le Nord en 2015.
- Les pupilles : en 2015, le nombre de pupilles de l'État dans le département du Nord est de 228 (année 2014 : 250). Au cours de l'année 2015, 40 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État. Six conseils de famille, assurent leur prise en charge et les rencontrent régulièrement.
- Le domaine du handicap : les services de l'État ont participé aux réunions de 82 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, lesquelles examinent notamment les demandes de versement de l'allocation adultes handicapés.

■ **La politique à l'égard des jeunes**

► **Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes**

Cette ambition repose sur une mobilisation de la DDCE 59 en faveur notamment du service civique et du BAFA.

249 organismes d'accueil (contre 142 structures en 2014) ont disposé en 2015 d'un agrément

service civique. Au total, c'est un volume de 1 421 missions qui en 2015 auront pu être proposées aux jeunes dans le département.



250 volontaires et tuteurs fêtent les 5 ans du service civique à la gare Saint Sauveur le 16 juin 2015
© Préfecture du Nord

Par ailleurs, 3 568 diplômes du BAFa ont été délivrés (3 395 en 2014). Ils contribueront pour partie à répondre au besoin de qualification des intervenants sur les temps d'activités périscolaires dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

FOCUS : LES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2015

Le projet de loi de finances pour 2015 a entériné la pérennisation pour toutes les communes de l'aide du fonds de soutien aux activités périscolaires moyennant l'établissement d'un projet éducatif territorial (PEDT).

545 communes, sur les 597 du département qui comptent au moins une école publique, ont déposé un PEDT validé conjointement par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et la DDCS. Au vu d'un premier bilan, 523 communes ont perçu ou vont percevoir les fonds de soutien pour un montant total de 5 126 577 €.

► La mission de protection des mineurs en accueils collectifs

En vue de vérifier le respect des dispositions légales et réglementaires (qualification, effectif d'encadrement, hygiène, sécurité, assurance...) et d'accompagner le développement qualitatif des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif (ACM) pendant les vacances et les loisirs, l'action de contrôle a été poursuivie en 2015 pour 202 ACM avec ou sans hébergement (contre 197 en 2014), représentant 101 organisateurs.



Accueil collectif de mineurs
© DRJSCS Nord - Pas-de-Calais Picardie

► L'amélioration de l'accès à la pratique sportive

L'objectif vise à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. Il repose sur la mobilisation de la part territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS) au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires et de la professionnalisation de l'encadrement sportif des partenaires associatifs.

En 2015, la part de l'enveloppe départementale du Nord engagée au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires – jeunes issus des quartiers sensibles, public féminin,

personnes en situation de handicap – s'est élevée à 1 520 600 € (+ 357 354 €).

126 emplois ont par ailleurs fait l'objet d'un soutien financier du CNDS à hauteur de 1 079 631 € (contre 788 265 € en 2014).

■ Une action significative dans le domaine de l'éducation

► Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

« Plus de maîtres que de classes » est un dispositif qui permet de répondre aux difficultés des élèves et les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux. Il permet tout particulièrement de favoriser le travail collectif des enseignants.

43 postes pour le département du Nord ont été dédiés au dispositif « Plus de maîtres que de classes » lors de la rentrée 2015 et sont venus s'ajouter aux 56 postes déjà ouverts aux rentrées 2013 et 2014.

Les premiers résultats révèlent une amélioration des apprentissages des élèves au niveau de la compréhension et du raisonnement, et un recours plus important à l'innovation au niveau des pratiques pédagogiques.

► La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République



Des collégiens à la découverte de la préfecture du Nord le 6 février 2015
© Préfecture du Nord

Le jeudi 22 janvier 2015, la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a annoncé 11 mesures visant à mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école.

Dans le département du Nord, 1 285 enseignants du premier degré ont été formés durant l'année 2014/2015, de manière à mieux faire partager et adhérer aux valeurs de la République au sein des classes.

Pour aider les équipes à renforcer cet apprentissage, la réserve citoyenne a été mise en place. 126 personnes issues de la société civile ont vu leur candidature validée par le Recteur et interviennent dans les classes du département à la demande des équipes.

► La lutte contre la violence et le harcèlement

Un pôle violence-harcèlement a été créé en septembre 2015 au sein de la DSDEN du Nord, sous l'autorité du Directeur académique, afin d'apporter une aide aux équipes de direction des établissements du second degré et aux directeurs d'école et de faciliter le traitement des faits de violence ou événements graves survenus en milieu scolaire.

Deux personnes s'occupent du suivi des situations, l'accueil téléphonique est assuré 24h sur 24 et 7 jours sur 7 par le biais d'une permanence. Le pôle bénéficie de l'expertise d'une équipe de conseillers techniques (médecin, infirmière, service social, équipe mobile de sécurité) qui peuvent, à tout moment, être associés au suivi des dossiers.

► Le décrochage et la persévérance scolaire

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) œuvre tant au niveau de la prévention que de la mobilisation dans le cadre notamment des réseaux FOQUALE. Pour l'année 2014/2015, les coordonnateurs de la MLDS affectés dans les 9 Centres d'Information et d'Orientation, ont suivi 2 170 jeunes, dont 267 âgés de moins de 16 ans.

Par ailleurs, le département du Nord a mis en place, dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, le dispositif alternance. Ce dispositif, destiné aux collégiens âgés de 15 ans révolus, vise à proposer un parcours personnalisé et adapté aux besoins de l'élève afin que celui-ci puisse retrouver du sens et du goût pour les apprentissages et la vie scolaire. Pendant l'année 2014/2015, 97 collèves

du Nord ont créé un dispositif alternance. 1 031 élèves ont été concernés (170 élèves de 4e et 961 élèves de 3e).

À la rentrée 2015, à la suite du bilan effectué auprès des collèges porteurs, 92 % des élèves concernés poursuivaient leur parcours de formation : 25,9 % étaient affectés en CAP, 58,3 % en seconde professionnelle, 2 % en seconde GT et 5,8 % en contrat d'apprentissage.

FOCUS : LES CONTRATS LOCAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Action prioritaire du ministère de la culture et de la communication, l'éducation artistique et culturelle fait l'objet dans le Nord – Pas-de-Calais d'un engagement significatif de l'État et des collectivités territoriales, en termes de financement ou d'élaboration d'offres.

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) permet de coordonner les efforts des partenaires signataires au service de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle adressée aux publics et plus particulièrement aux enfants. Il a pour but de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine.

En 2015, de nouvelles collectivités du département du Nord se sont engagées dans un CLEA pluriannuel, comme la communauté de communes de Flandre Intérieure, la communauté de communes du Pays de Mormal, la communauté d'agglomération de Cambrai, la communauté de communes du Cœur d'Ostrevent ou encore la communauté de communes de Pévèle-Carembault.

UN ÉTAT PLUS PERFORMANT



■ Une priorité donnée à l'accueil des usagers

Le professionnalisme et la réactivité des agents, notamment des agents d'accueil, ont permis en 2015 la labellisation Marianne des sous-préfectures de Dunkerque (25 septembre) et de Douai (26 novembre), ainsi que la labellisation «Qualipref 2.0» de la préfecture du Nord le 15 décembre 2015. Ces labels, délivrés par la société AFNOR Certifications, organisme d'audit indépendant, sont une reconnaissance de la qualité d'accueil du public et plus généralement de la qualité de l'action des services de la préfecture et des sous-préfectures.

Afin de mieux répondre aux besoins et aux demandes des usagers, la préfecture du Nord a mis en place un comité local des usagers, instance de dialogue et de concertation entre les représentants des usagers, des professionnels, des collectivités locales et de la préfecture du Nord. La réunion d'installation de ce comité s'est tenue le 15 juin 2015.

Ce comité s'inscrit dans le cadre de la modernisation des services de l'État. Il est en effet l'un des éléments centraux de la démarche qualité mise en œuvre à la préfecture du Nord, car il permet de présenter les résultats des exigences de qualité au moyen d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction. À titre d'exemple, en 2014, 93,5 % des usagers ont jugé satisfaisant l'accueil en préfecture du Nord. 82 % des usagers ont également trouvé facilement les informations qu'ils recherchaient sur le site Internet, www.nord.gouv.fr.

Le comité a également étudié les axes d'amélioration, comme les horaires d'ouverture au public, jugés à 64 % adaptés aux besoins des usagers.

■ Des actions concrètes pour améliorer le service rendu aux usagers

► La délivrance des titres

En ce qui concerne la délivrance des permis de conduire et cartes grises, une expérimentation a été engagée en avril 2015 afin de simplifier les circuits d'accueil du public et de réduire le stock de dossiers à traiter à l'origine d'appels téléphoniques nombreux et de déplacements inutiles des usagers. Cette expérimentation est un réel succès puisque les délais sont en baisse constante depuis le début 2015 pour les permis de conduire, après 3 années consécutives d'augmentation. Le stock de dossiers à traiter est passé de 8 000 en début d'année à 850 fin décembre.



La mission « délivrance des passeports » a été transférée progressivement entre le 1er janvier et le 12 avril 2015 à la plateforme d'Arras. Dans le même temps, la préfecture a pris en charge les cartes nationales d'identité (CNI) de l'arrondissement de Valenciennes. Ces transferts se sont accompagnés d'une montée en puissance de la lutte contre la fraude à l'identité.

En 2015, pour la préfecture du Nord et l'ensemble des sous-préfectures, ont été traités :

- 172 981 demandes de CNI ;
- 99 596 demandes de permis de conduire ;
- 355 171 demandes d'immatriculation de véhicules (SIV), dont 173 605 délivrés aux guichets ;
- 29 493 titres de séjour (dont 3 665 premiers titres et 25 828 renouvellements) ;
- 1 560 demandes de naturalisation.

► **Un guichet unique pour l'accueil des demandeurs d'asile**

La préfecture du Nord et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) se sont mobilisés pour mettre en place, à compter du 3 novembre 2015, un guichet unique pour l'accueil des demandeurs d'asile. Il regroupe les agents de la préfecture en charge de l'enregistrement de la demande et ceux de l'OFII en charge de l'évaluation et de l'orientation du demandeur. Les volontaires du service civique de la préfecture sont également mobilisés pour accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, les services sont en capacité d'accueillir, dans le délai de 3 jours imparti, les demandeurs d'asile et de leur délivrer l'attestation, et ce, malgré une hausse de 12 % des demandes d'asile enregistrée en 2015.



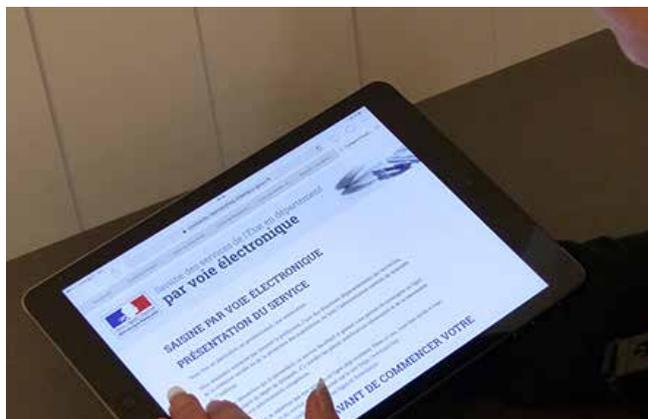
Guichet unique pour l'accueil des demandeurs d'asile
© Préfecture du Nord

► **Une nouvelle offre de services numériques**

L'année 2015 a vu aussi le développement de nouveaux services numériques pour les usagers, comme la prise de rendez-vous en

ligne pour les étudiants étrangers ou la saisine de l'administration par voie électronique. Ces services sont accessibles via le site internet des services de l'État dans le Nord, qui a été consulté par plus de 2 millions d'utilisateurs en 2015.

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, le gouvernement a souhaité que tout usager puisse saisir l'administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale. Ainsi, depuis le 7 novembre 2015, particuliers, professionnels ou associations peuvent, une fois identifiés auprès d'une administration, lui adresser en ligne des demandes d'information ou envoyer un dossier lié à une démarche administrative.



L'administration électronique © Préfecture du Nord

Par ailleurs, les quelque 4 000 étudiants étrangers, domiciliés dans l'arrondissement de Lille ou inscrits dans un établissement conventionné, peuvent désormais prendre rendez-vous en ligne. La prise de rendez-vous par internet améliore la qualité de l'accueil des étudiants étrangers et facilite leurs démarches. Elle permet, en effet, de mieux gérer les flux et laisse à l'étudiant une liberté de choix pour le moment du rendez-vous. Ce dispositif lui garantit désormais l'obtention de son récépissé, document provisoire lui permettant de séjourner régulièrement en France.

■ Un accompagnement des collectivités territoriales dans leur vie démocratique et leurs évolutions structurelles

▶ Le renforcement de l'intercommunalité

La réforme territoriale de l'État s'est poursuivie, avec la promulgation le 7 août 2015 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République («Loi NOTRe»), qui conforte le rôle et la place de l'échelon intercommunal. Les équipes de la préfecture (DRCT) se sont pleinement impliquées dans la mise en œuvre de ces réformes.

Un nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), élaboré en application des dispositions de la loi NOTRe, a été présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 23 octobre 2015.



Le préfet présente le nouveau projet de SDCI le 23 octobre 2015
© Préfecture du Nord

L'État a continué à accompagner la Métropole européenne de Lille (MEL), créée au 1er janvier 2015, pour la prise de certaines compétences obligatoires, qui aboutiront dès 2016 à la disparition de plusieurs syndicats.

Enfin, les deux premières « communes nouvelles » du département ont été créées par arrêtés préfectoraux le 30 novembre 2015. Il s'agit des communes nouvelles de "Ghyvelde" et de "Téteghem-Coudekerque-Village".

▶ Les élections générales

En 2015, ont été organisées deux élections générales, pour lesquelles les services de la préfecture (DRLP) ont été particulièrement mobilisés :

- les élections départementales de mars 2015 d'une part, avec un nouveau découpage des cantons, leur nombre passant de 79 à 41 ;
- les élections régionales de décembre 2015 d'autre part, avec une circonscription électorale élargie.

Une coordination et des échanges renforcés avec le réseau des correspondants « élections » des autres départements de la nouvelle région ont été le gage du bon déroulement de ces opérations électorales.



L'État dans le département du Nord
Rapport d'activité des services de l'État 2015

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture du Nord
12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Conception & réalisation graphique :
Préfecture du Nord / SIDSIC 59 - BMEP

Site internet : www.nord.gouv.fr

 [prefetnord](#)  [prefet59](#)